

Pour un impôt plus juste et efficace.



SOMMAIRE

Dossier

7

Pour un impôt plus juste et efficace.

4 pages détachables

Revendications

12

Les négociations salariales.

Luttes

14

L'enjeu des retraites.

Connexion directe

Et si énergies nouvelles et énergies fossiles
étaient en fait complémentaires ?



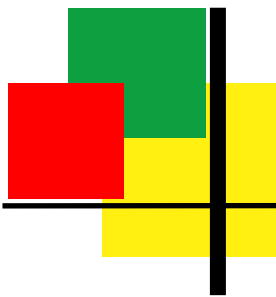
Pour répondre à la demande croissante en énergie et préparer l'avenir, Total contribue à l'essor des énergies nouvelles, complémentaires des énergies fossiles. Une des priorités est le développement de l'énergie solaire. Présent depuis plus de 25 ans dans la filière photovoltaïque, Total intervient sur une grande partie de la chaîne industrielle avec ses filiales Tenesol (fabrication de panneaux solaires, conception de systèmes) et Photovoltech (fabrication de cellules). Au cours des 3 dernières années, Total a consacré 380 millions de dollars à son effort dans le solaire. www.total.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Notre énergie est votre énergie



TOTAL



Face à la délinquance gouvernementale et l'injustice sociale, un mois de septembre de luttes !

La période de vacances était, une fois de plus, propice pour le gouvernement et son allié le MEDEF pour annoncer des mesures sociales et sécuritaires sans précédent.

Pour ceux qui ont encore la possibilité de partir en vacances, ainsi que pour les autres, la pilule risque d'être amère à la rentrée.

- **Augmentation des tarifs d'électricité**, conséquence de la loi NOME (*Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité*), **passée en douce**.

Le principe est simple : constatant que 96 % des français restent fidèles à l'opérateur EDF, le gouvernement oblige EDF à vendre un quart de sa production aux opérateurs privés. Un véritable "hold-up" !

Cette loi touchera lourdement les usagers et risque de porter un coup au secteur industriel alors que le coût de l'énergie est un facteur important de localisation industrielle.

- **Hausse des carburants** : un baril dont le prix (80 dollars) provient essentiellement d'une spéculation qui n'a plus de limites.

- **Impôts locaux** : pour certains, la facture risque d'être salée avec les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle pour les entreprises, une fois de plus les citoyens trinquent !

Sarko et sa bande, en difficulté aussi sur les affaires frauduleuses et mafieuses qui touchent certains ministres, veulent détourner l'attention des citoyens par des mesures sécuritaires, fascisantes. **La FNIC CGT condamne ces rafles**, comme celle qui s'est produite en région parisienne, où l'on a séparé les parents de leurs enfants, comme on le faisait dans les camps de la mort.

Plutôt qu'affronter les problèmes sociaux, on stigmatise des boucs émissaires, comme le régime nazi l'a fait pendant la guerre : **c'est intolérable**.

Le 4 septembre 2010, syndicats, partis politiques et associations appellent à se rassembler à différents endroits du pays. Nos syndicats, avec les salariés, doivent être présents afin de marquer leur indignation.

Ces dérives populistes ont pour but de faire oublier le coup porté à notre système de retraite que gouvernement et MEDEF, main dans la main, veulent imposer.

Les 27 mai et 24 juin derniers, nous étions des millions dans la rue.

Le 7 septembre 2010, nous devons être plus nombreux encore pour éviter que cette loi impose un recul social sans précédent au monde du travail.

Car, derrière cet enjeu, c'est aussi l'ensemble des accords des départs anticipés (postés, amiante, etc.) qui est en danger. Dixit Sarko, le 12 juillet dernier, "les 62 ans, c'est incontournable et, dans le même temps, il va falloir renégocier les accords d'entreprises et de branches qui favorisent les départs anticipés en les réajustant à la mesure des 62 ans."

La retraite pleine à 60 ans pour toutes et tous, gagnons cette bataille.

Le 7 septembre 2010, un seul mot d'ordre : grèves, manifestations, tous ensemble, pour gagner et s'engager dans un mois de septembre de hautes luttes.

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429-93514 Montreuil cedex

Tél. : 01.48.18.80.36

Fax : 01.48.18.80.35

<http://www.fnic.cgt.fr>

Email : fnic@cgt.fr

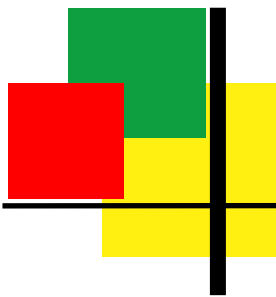
Directeur de la publication : J-M PETIT

Commission paritaire n° 0113 S 06355

Conçu et réalisé par la FNIC CGT

Imprimé par Alliages

Issn = 0763-7497



Se syndiquer : une liberté qui s'use ... si on ne s'en sert pas.

Pour le respect des droits, la sauvegarde et l'obtention de nouveaux acquis, **la syndicalisation est une nécessité.**

La syndicalisation est la seule réponse efficace aux attaques incessantes du gouvernement.

La liberté syndicale a été reconnue en France par la loi dite Waldeck-Rousseau de 1884.

Elle rompt avec la loi Le Chapelier, qui pendant la Révolution Française (1791) avait interdit tout groupement professionnel. Le droit d'adhérer à un syndicat et de défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale a été ensuite réaffirmé dans le préambule de la constitution de 1946.

Être syndiqué plus nombreux, c'est ne plus être isolé ou montré du doigt parce que l'on pense autrement, c'est donner et confronter les avis, c'est avoir l'outil et les moyens pour revendiquer, c'est faire évoluer et moderniser le syndicat pour être la CGT de tous.

Aujourd'hui, il est important de faire front aux dérives en cours, qui conduisent à la mise à mort de tous les droits conquis par le Conseil National de la Résistance, qui attisent une nouvelle fois la

haine contre les "étrangers" déclarés coupables de tous les maux, et désignés à la vindicte populaire, responsables de l'insécurité. En quelques jours, les plus hautes autorités de l'Etat sont passées de l'exploitation des préjugés contre les Gens du voyage au lien, désormais proclamé, entre immigration et délinquance, puis à la remise en cause de la nationalité française dans des termes inédits depuis 1945.

Ce qui est à l'œuvre dans cette démarche s'inscrit dans une logique de désintégration sociale porteuse de graves dangers.

Demain, ce sera au tour des syndicalistes et des salariés qui se seront mobilisés contre la réforme des retraites, leurs salaires et leurs conditions de travail, leurs droits et leur liberté, d'être désignés comme responsables de tous les maux.

Que ferons-nous lorsque le Code du travail sera, comme le souhaitent nos patrons, un simple texte sans aucune garantie ni obligation ?

Encore et toujours, ce sont les salariés qui font les frais de cette politique, et ceci à tous les niveaux, aussi bien les Ouvriers que les Etam et les Cadres.

La situation actuelle, avec un fragile taux de syndicalisation est un point de faiblesse. Pourtant, nos acquis (*congés, retraites, Sécurité Sociale, conventions collectives*) sont le résultat des luttes solidaires et de l'organisation du salariat pour les obtenir et les défendre.

Avec les attaques en cours et à venir, chacun mesure aujourd'hui cette nécessité de se défendre tous ensemble et le besoin d'être plus nombreux.

Il nous faut des syndicats plus forts, avec plus de syndiqués, pour empêcher quelques dizaines de milliers d'employeurs de continuer à s'accaparer les richesses créées par les 20 millions de salariés en France.



Partenaire



Partenaire privilégié de l'ANCAV TT

FAITES VOS VALISES
TOURISTRA VACANCES VOUS EMMÈNE
EN FRANCE ET A L'ETRANGER
DANS PLUS DE **30** VILLAGES
VACANCES



Générosité

Découverte

Partage

Loisirs

Sports

Animation

Balades

Convivialité

Solidarité



Associations et collectivités,
contactez l'équipe commerciale Touristra Vacances

• Paris : 01 44 83 43 99

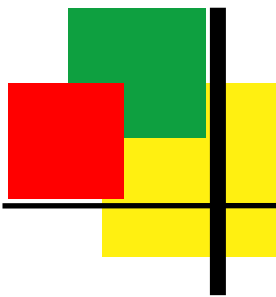
• Lyon : 04 72 41 75 31

• Hagondange/Metz : 03 87 71 66 10

• Lille : 03 20 12 13 04

www.touristravacances.com

Réservations au **0890 567 567** (0,15€ la min)



SYNDICALISME

Syndiqués CGT : la MACIF vous protège.

Solidarité Vie Syndicale, une réponse solidaire pour votre vie syndicale.

Un accident survenu lors de votre activité syndicale entraîne des conséquences corporelles ?

Avec Solidarité Vie Syndicale, la MACIF est à vos côtés.

Bénéficiaire : tout adhérent à jour de ses cotisations syndicales.

Risques couverts : tous les accidents pouvant survenir au cours de votre vie syndicale, y compris les accidents de trajet (*en se rendant à une réunion par exemple*).

Garanties :

- **Décès :** versement d'un capital de 16000 € et prise en charge des frais d'obsèques jusqu'à 1600 €.
- **Incapacité permanente :** pour un taux d'invalidité permanente supérieur ou égal à 10 %, versement d'une indemnité dont le montant, calculé en fonction du taux retenu, pourra atteindre un maximum de 32000 €. Une indemnité de soutien de 1100 € sera versée si le taux est compris entre 5 et 9 %.
- **Versement d'une indemnité complémentaire** de 1600 € par enfant à charge en cas de décès ou d'invalidité supérieure ou égale à 66 %. Cette indemnité est doublée si l'enfant devient orphelin de père et de mère après l'accident.
- **Perte de salaires ou de revenus :** 90 % de la perte réelle de salaire net imposable en cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours après intervention de la Sécurité Sociale, des conventions collectives et des accords d'entreprise. Cette indemnité peut être versée pendant 18 mois.
- **Responsabilité civile :** si l'assuré n'a pas de contrat personnel, prise en charge des conséquences pécuniaires des dommages occasionnés au cours de sa vie syndicale lorsque sa responsabilité est engagée.
- **Défense recours :** prise en charge de toute intervention amiable et judiciaire pour des faits dont les conséquences sont couvertes par la garantie responsabilité civile.

Défenseur juridique ?

Une assurance pour couvrir votre responsabilité.

Cette assurance s'adresse à tous les militants "défenseur juridique" mandatés par l'organisation pour assister les adhérents dans le règlement de leur litige relevant du droit du travail.

La Macif prend en charge les **conséquences pécuniaires** de leur responsabilité (*à concurrence d'un plafond annuel et sous déduction d'une franchise*) lorsqu'elle est engagée à la suite :

- ☞ *D'une erreur de fait ou de droit, omission, oubli, retard, faute, inexactitude ou négligence ;*
- ☞ *De la perte, vol, détérioration des pièces, titres et documents confiés par l'adhérent au défenseur juridique.*

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

POUR CES 2 CONTRATS, QUELLE QUE SOIT LA GARANTIE MISE EN JEU, LA DÉCLARATION DOIT ÊTRE ADRESSÉE À LA CONFÉDÉRATION - ESPACE VIE SYNDICALE - 263 RUE DE PARIS - 93516 MONTREUIL CEDEX.

POUR UN IMPÔT PLUS JUSTE ET EFFICACE

À quoi sert l'impôt ?

L'impôt a un rôle très important « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés. » (article 13 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789).

En clair, les impôts, taxes et prélèvements sociaux doivent être garants de la cohésion sociale (éducation, santé, retraite, services publics de proximité, culture...) en assurant la redistribution des richesses.

L'impôt doit également permettre le développement de politiques incitatives, par exemple en matière d'environnement, de recherche, de politique industrielle, d'emploi...

Pourquoi l'impôt sur le revenu est-il plus juste que les autres ?

Deux types de calcul de l'impôt coexistent :

- les **impôts progressifs** (impôt sur le revenu, droits de donation et de succession notamment). Il s'agit des impôts dont le taux (ou pourcentage) d'imposition augmente en fonction des revenus perçus. Pour être juste et efficace, l'impôt doit donc être progressif.
- les **impôts proportionnels** (TVA, Impôts sur les sociétés...). Ces impôts ont un taux (ou pourcentage) identique quel que soit le montant des revenus perçus. Cela les rend injustes, puisque l'effort fourni est le même que l'on ait des revenus élevés ou non.

QUELQUES CHIFFRES

MOINS DE 1500 EUROS

C'est le salaire pour la moitié des salariés en France.

150 MILLIARDS D'EUROS

C'est le déficit du budget de l'État prévu pour 2010.

74,8 MILLIARDS D'EUROS

C'est le coût estimé des niches fiscales pour l'année 2010.

700 MILLIONS D'EUROS

C'est le coût du bouclier fiscal, estimé par le ministre pour 2010.

3 MILLIARDS D'EUROS

C'est le coût annuel du cadeau fiscal avec la baisse de la TVA dans la restauration.

12 MILLIARDS D'EUROS

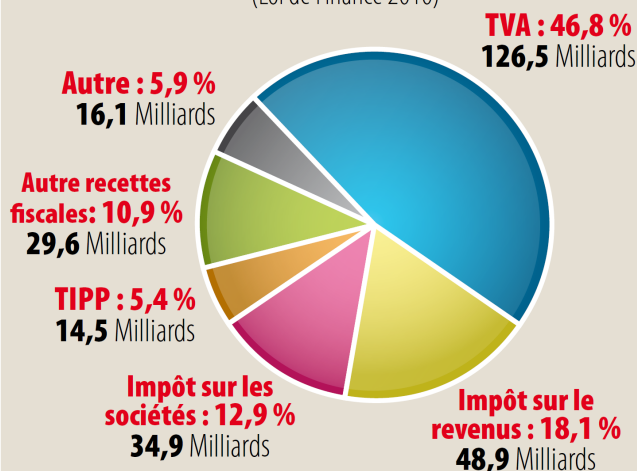
C'est ce que coutera en 2010, la suppression de la taxe professionnelle.

30 MILLIARDS D'EUROS

C'est le montant annuel des exonérations de charges sociales pour les entreprises.

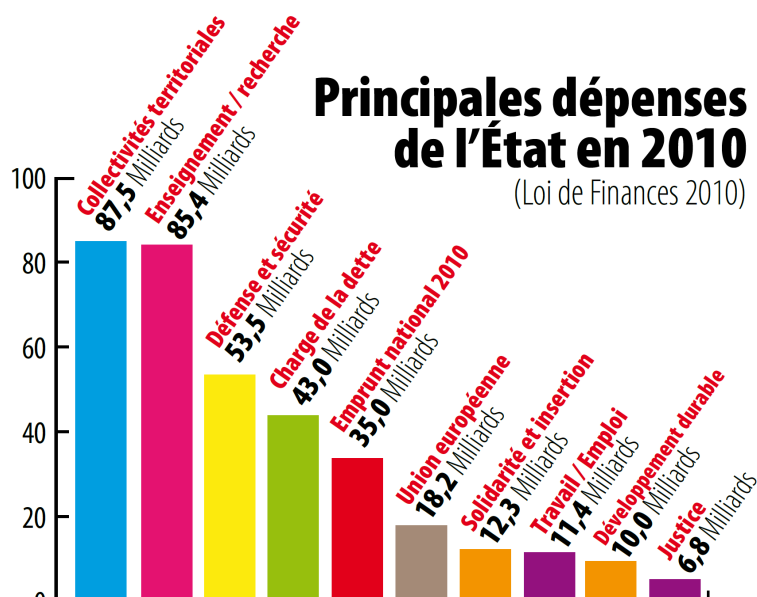
Recettes de l'État en 2010

(Loi de Finance 2010)



Principales dépenses de l'État en 2010

(Loi de Finances 2010)



Pourquoi **les pauvres payent plus d'impôt** que les riches ? (*)

(*) En pourcentage de l'intégralité de leurs revenus.

Comment se répartissent les impôts ?

L'impôt sur le revenu représente à peine plus de 20 % des recettes de l'État. En effet, aux trois quart les impôts et taxes sont collectés injustement de manière proportionnelle donc en ne tenant pas compte des revenus (impôts indirects).

Les impôts indirects passent souvent « inaperçus ». Il est en effet difficile de voir la part

de Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) payée à la pompe à essence ou encore la part de TVA payée sur chacun de ses achats.

Et pourtant, ces impôts sont loin d'être indolores. Car, moins on est riche et plus ils pèsent lourd dans le budget.

Donc, en diminuant l'impôt sur le revenu, en réalité on répartit différemment l'imposition en la faisant peser plus lourdement et injustement sur les ménages les moins aisés.

Dépenses fiscales d'un couple avec 2 enfants (Revenus de 100 000€ net annuel)

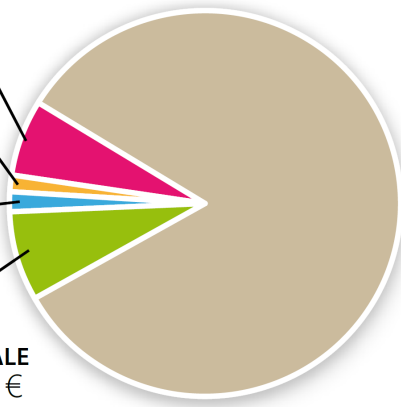
Impôt revenu
7,59 % - 7585 €

Impôts locaux
1,80 % - 1800 €

TIPP
1,39 % - 1387 €

TVA
6,30 % - 6295 €

IMPOSITION GLOBALE
17,07 % - 17 067 €



Dépenses fiscales d'un couple avec 2 enfants (Revenus de 36 000€ net annuel)

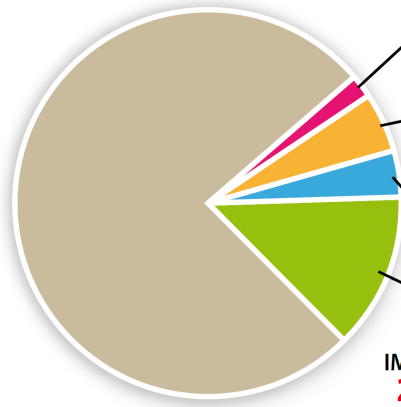
Impôt revenu
2,18 % - 786 €

Impôts locaux
5,00 % - 1800 €

TIPP
3,85 % - 1387 €

TVA
13,01 % - 4684 €

IMPOSITION GLOBALE
24,05 % - 8 657 €



Ces chiffres, calculés sur la base de sources INSEE, montrent que le pourcentage d'imposition global n'est pas forcément plus élevé lorsque l'on dispose de revenus importants. D'autant plus que les ménages aisés font souvent des placements permettant de baisser leur impôt sur le revenu (voir exemple page suivante).

Le bouclier fiscal

Qu'est ce que le bouclier fiscal ?

Il permet de limiter l'ensemble des impôts d'un contribuable à 50 % des revenus perçus. Ce qui, au passage, est en contradiction avec notre lecture de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen !

Quels en sont les effets ?

C'est avant tout 700 millions d'euros de perdus pour l'État.
À ce jour, le bouclier a principalement concerné 7 676 redevables de l'impôt sur la fortune (ISF). L'État leur a remboursé 580 millions d'euros

d'impôt sur la fortune, d'impôt sur le revenu et de Contribution sociale généralisée (CSG).

Quelle est son efficacité en matière d'évasion fiscale ?

En 2008 malgré l'instauration du bouclier fiscal plafonnant les prélèvements à 50 % des revenus, 821 contribuables soumis à l'impôt sur la fortune ont quitté la France. Ils étaient 719 en 2007 alors que le plafond était de 60 %.

Le bouclier fiscal n'empêche donc pas l'évasion fiscale !

Les niches fiscales

Qu'est ce qu'une niche fiscale

C'est un dispositif qui permet de déduire certaines dépenses du montant de ses impôts, ou bien de percevoir un crédit d'impôt comme la prime pour l'emploi.

Le plus souvent, les niches fiscales visent ceux qui ont les moyens d'effectuer des investissements. Une nouvelle fois, ce sont les plus démunis qui en profitent le moins.

Le coût de l'ensemble des niches fiscales est estimé à 74,8 milliards d'euros.

Quelques exemples

1/ La prime pour l'emploi

Tout d'abord, rappelons que pour la CGT, il y a nécessité d'augmenter les salaires et notamment les plus faibles. Or, le dispositif de **prime pour l'emploi** se substitue à la responsabilité de l'employeur de rémunérer décemment ses salariés.

Il permet, en particulier aux grandes entreprises, d'engranger des bénéfices plus importants pour les actionnaires. Le tout, payé avec nos impôts !

2/ L'investissement immobilier

Plusieurs dispositifs existent. Nous allons prendre l'exemple de la loi Scellier. Elle permet de déduire de ses impôts 25 % du prix d'achat d'un logement, à condition de le louer pendant 9 ans. Un investisseur achète un appartement 200 000 € pour le louer. Il peut récupérer 50 000 € en réduction d'impôt contrairement au salarié qui achète sa résidence principale au même prix de 200 000 €. De plus, les investisseurs engrangent des revenus grâce aux loyers (non-imposables) et en réalisant d'habiles dépenses (déductions d'impôts pour : travaux, intérêts d'emprunt, charges de copropriété, taxe foncière, frais d'agence, assurances...).

De nombreuses niches fiscales, comme cette dernière, existent permettant aux plus aisés d'échapper à l'impôt sur le revenu. Ce qui a pour effet, contrairement aux idées reçues, de rendre encore un peu plus injuste la fiscalité de notre pays. Selon nous, il convient de limiter les niches fiscales uniquement à celles utiles socialement et économiquement.

Comment **ne pas payer d'impôt** sur le revenu quand on est riche ?

**AVIS D'IMPÔT
SUR LE REVENU 2010**
(sur les revenus de l'année 2009)



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

CDI DE LATHUNE
3 RUE DU FRIC
75000 PARIS

COUPLE - 2 ENFANTS
SALAIRES : 120 000 €
REVENUS DE PLACEMENTS : 30 000 €

M OU MME POGNON ROGER
15 RUE DE L'ÉVASION
75000 PARIS

IMPÔT À PAYER

MONTANT INITIAL :
25 830 €

TOTAL DES RÉDUCTIONS :
25 700 €

IMPÔT NET À PAYER :
130 €

RÉDUCTIONS

Crédit d'impôt en faveur de la qualité environnementale des logements -----	3 200 €
Crédit frais de garde des enfants de moins de 7 ans -----	1 750 €
Crédit emploi salarié à domicile -----	4 500 €
Souscriptions de parts de FCP dans l'innovation -----	3 000 €
Souscriptions de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) -----	3 000 €
Souscription au capital des PME -----	1 250 €
Investissement outre-mer dans le logement et autres secteurs -----	9 000 €
TOTAL DES RÉDUCTIONS -----	25 700 €

Ceci est une simulation faite sur le site www.impots.gouv.fr. Les réductions d'impôts sont réelles et correspondent à des placements et dépenses s'élevant à 58 500 €. Elles entraînent une déduction d'impôts de 25 700 € !

Comment rendre l'impôt plus juste et plus efficace ?

Le système fiscal français est aujourd'hui complexe et peu redistributif. Il favorise l'épargne et les revenus financiers au détriment des salaires et de l'efficacité économique.

Ces dernières années, les français détenteurs de capitaux et ceux bénéficiant de hauts revenus se sont partagé une part toujours plus grande des richesses produites par les salariés. Les taux d'impositions de l'impôt sur le revenu ont constamment diminué et cela principalement en faveur des plus riches (les taux les plus élevés sont passés de 65 % à 40 % en 30 ans).

Le nombre de réductions d'impôts et d'exonérations n'a pas cessé d'augmenter. Cela permet, à ceux qui en ont les moyens, d'investir dans les niches fiscales et d'échapper ainsi à l'impôt. Il est intolérable que certains ne participent pas à l'effort collectif à hauteur de leurs moyens. Il faut d'urgence une réforme en profondeur de l'impôt, visant notamment à réduire les niches fiscales.

Les efforts doivent également être équitablement répartis entre les citoyens. Pour cela, il convient notamment d'augmenter la progressivité de l'impôt sur le revenu, en créant de nouvelles tranches d'imposition pour les plus hauts revenus tout en

réduisant sensiblement les impôts proportionnels que sont la TVA, la TIPP...

Et si on augmentait l'impôt sur le revenu, en baissant la TVA ? Les efforts seraient mieux répartis. Même en imposant les citoyens à partir du premier euro perçu, les personnes à revenus modestes ou moyens contribueraient moins et les hauts revenus contribueraient plus.

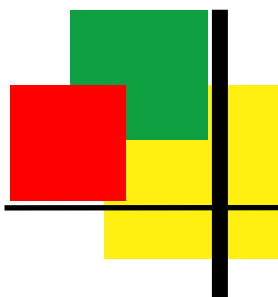
Il y a donc bien des solutions pour répondre aux problèmes de finances publiques tout en se dotant de services publics de qualité. Mais, cela implique une réforme en profondeur de la fiscalité pour un impôt plus juste et efficace.

PRINCIPALES PROPOSITIONS DE LA CGT :

- **Augmentation de la progressivité de l'impôt sur le revenu,**
- **Suppression du bouclier fiscal,**
- **Suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires,**
- **Limitation du nombre de niches fiscales,**
- **Taxation de tous les revenus financiers,**
- **Harmonisation de la fiscalité européenne,**
- **Limitation de la TVA,**
- **Renforcement de la fiscalité du patrimoine**
- **Réformer la fiscalité locale (taxe habitation, taxe foncière...).**

Taux d'imposition actuel par tranche de revenu		Exemple de tranches de revenus plus justes	
de 0 à 5874 € - 0,00%		de 0 à 5874 € - 1,00%	
de 5875 à 11719 € - 5,50%		5875 à 11719 € - 6,50%	
de 11720 à 26029 € - 14,00%		de 11720 à 26029 € - 15,00%	
de 26030 à 69783 € - 30,00%		de 26030 à 40000 € - 30,00%	
Plus de 69783 € - 40,00%		de 40001 à 60000 € - 40,00%	
		de 60001 à 90000 € - 50,00%	
		de 90001 à 140000 € - 60,00%	
		Plus de 140001 € - 75,00%	
Taux de TVA sur chaque produit		Taux de TVA réduit	
TVA classique - 19,6 %		TVA classique - 15,0 %	
TVA alimentaire - 5,5 % (hors alcool)		TVA alimentaire - 0 %	
AVANT		APRÈS	
Couple 2 enfants revenus 40000€		Couple 2 enfants Revenus : 40000€	
Impôt sur le revenu - 1082 €		Impôt sur le revenu - 1442 €	
TVA alim. 5,5% - 294 €		TVA alim. 0% - 0 €	
TVA à 19,6% - 4207 €		TVA à 15,0% - 3219 €	
		Total : 922 € de moins	
Célibataire 13000€ de revenus		Célibataire 13000€ de revenus	
Impôt sur le revenu - 47 €		Impôt sur le revenu - 222 €	
TVA alim. 5,5% - 119 €		TVA alim. 0% - 0 €	
TVA à 19,6% - 1532 €		TVA à 15% - 1172 €	
		Total : 304 € de moins	

Le coût de la baisse de TVA que nous souhaitons est estimé à environ 50 milliards d'euros. Pour « compenser » cette perte au budget de l'État, nous proposons : une limitation du nombre de niches fiscales sur des critères d'efficacité sociale et économique (l'ensemble des niches fiscale est estimé à 74,8 milliards d'euros), l'augmentation du nombre de tranches d'impôt en particulier pour les hauts revenus, une fiscalité patrimoniale adaptée (droits de succession et de donation, impôt sur la fortune) et une véritable lutte contre la fraude fiscale, qui nécessite notamment de créer des emplois qualifiés au sein des administrations fiscales et financières.



Conférence Jeunes : pour l'avenir d'un syndicalisme de classe au plus près des salariés.

50 jeunes venus des entreprises de la plasturgie, chimie, industrie pharmaceutique, caoutchouc, pétrole, **ont débattu pendant 3 jours sur leur place dans la société et dans le syndicalisme CGT.**

Les échanges ont bien entendu porté sur les retraites puisque ce sont les jeunes qui vont pâtir le plus de cette réforme injuste, car ils entrent tardivement dans la vie active, au travail. Ils restent très attachés au système de retraites par répartition et ne veulent pas de la capitalisation qui les enfoncerait un peu plus dans la misère.

Le système par répartition est un système juste puisque l'acquisition des droits ne dépend que de la durée de cotisation, et que le montant des retraites ne dépend que de celui des cotisations sociales, et ceci, pour chaque génération.

Les jeunes ne veulent pas travailler plus, car en augmentant la durée des cotisations, ce sera un million de chômeurs en plus d'ici une dizaine d'années. **Garantir la retraite des jeunes, c'est d'abord leur donner accès à un emploi stable et bien rémunéré : cela demande une autre répartition des richesses. Il faut augmenter les salaires, créer des emplois et lourdement taxer les revenus financiers.**

La conférence a permis de débattre sur les difficultés des jeunes à s'insérer dans le monde du travail : *parcours précarisé par de petits boulots, bas salaires ne prenant pas en compte la reconnaissance des diplômes et qualifications, difficulté à obtenir un logement, manque de formation....*

D'où la nécessité de construire ce syndicalisme CGT dans toutes nos entreprises en intégrant le maximum de jeunes.

Nous avons besoin d'une expression envers les jeunes : c'est la clé de la réussite de notre combat contre l'exploitation de l'homme.

Notre force est dans la capacité que nous aurons à organiser et à syndiquer le plus de salariés pour décider en plus grand nombre des moyens de lutte pour satisfaire nos revendications.

Les jeunes présents à la conférence réaffirment leur volonté de vouloir faire vivre et développer le Collectif Fédéral Jeunes de la FNIC CGT.

Les sessions de formation d'un jour en direction des jeunes dans nos entreprises seront multipliées dans les années à venir par le CFJ comme des journées d'études à la Fédération sur des thèmes bien précis. Un journal bimensuel, parlant des luttes des jeunes, continuera d'être envoyé à chaque base syndicale.

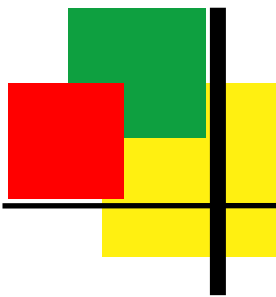
Le CFJ mettra tout en œuvre pour mettre **en mouvement les jeunes, notamment dans le cadre de la préparation de notre congrès fédéral.**

Le Collectif Fédéral Jeunes appelle tous les jeunes à s'inscrire auprès de leur syndicat pour participer à notre 38^{ème} congrès. Il nous reste un mois pour débattre dans nos syndicats. Tous les jeunes doivent prendre une part très active dans la préparation.

Lutter pour son avenir implique qu'un maximum de jeunes rejoignent notre organisation pour être plus forte pour gagner sur nos revendications.

Etre syndiqué est un pas de franchi, être militant dans la CGT, c'est encore mieux !





REVENDEICATIONS

Et nos salaires ?

Baisse des salaires directs, réforme des retraites :

Même politique !

Les employeurs n'hésitent pas à brandir, soit la menace du chômage, de délocalisation pour justifier un gel ou une modération salariale, soit réclament carrément la baisse de salaire "solidaire" et "volontaire" pour traverser la crise.

Tout est bon pour spolier les revenus du travail et regonfler les profits.

En 2010, un quart des entreprises a pratiqué le gel des salaires directs. La plupart des entreprises a limité les revalorisations salariales, souvent en-dessous de l'inflation prévisible.

Avec une inflation au premier semestre de 1,7 % selon l'Insee, et une prévision d'un "regain d'inflation" au deuxième semestre, selon ce même organisme, notre pouvoir d'achat aura bien chuté en 2010.

C'est donc le moment de se poser la question de la revalorisation des salaires et des pensions.

La question des salaires est fondamentale : étant donné que c'est la consommation des ménages qui est la principale composante en France de la croissance, c'est en augmentant substantiellement les salaires que la machine économique est susceptible de repartir, créant ainsi des emplois, et répondant aux besoins de tous et toutes.

Revendiquer une hausse massive des salaires ne doit donc pas être vu comme inconvenant au regard de la situation de chômage, restructurations, délocalisations voire fermeture de sites.

C'est au contraire le moyen efficace de faire cesser l'hémorragie, la casse industrielle à l'œuvre dans notre pays. C'est aussi ne pas tomber dans le panneau des "caisses qui seraient vides".

L'argent existe, mais pour les actionnaires, pas pour les salariés. Le partage des richesses entre capital et travail n'a jamais été aussi bas depuis trente ans.

Augmenter les salaires, **c'est aussi assurer le financement** de la protection sociale, y compris les retraites.



REVENDEICATIONS

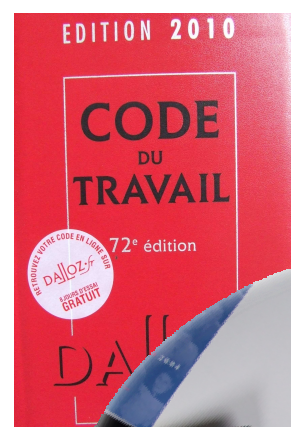
D' C'est le salaire continué d'un salarié qui, après 60 ans, peut organiser son activité sans lien de subordination avec un employeur quel qu'il soit.

La réforme des retraites voulue par le gouvernement rétrograde actuel s'inscrit elle aussi dans le cadre d'une nouvelle baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée, ainsi que le maintien du lien de subordination au capital avec l'allongement du temps de travail sur la carrière.

Cette hausse des salaires est d'autant plus nécessaire que les besoins existent, qu'ils ne sont pas ou peu satisfaits, que les charges de ménage et de vie s'alourdissent : hausse des carburants, augmentation du gaz et de l'électricité, car ces prix publics seraient "trop faibles" en France pour développer un "marché libéralisé" européen pour ces produits, etc...

La réforme de la taxe professionnelle, promesse électorale faite (et tenue) par Sarkozy au Medef, va conduire à une hausse de la taxe d'habitation pour les 3,6 millions de ménages vivant dans les communes modestes. **La liste est longue.**

Le salaire au "mérite", voulu et contrôlé par l'employeur, ainsi que la mise en place de modes de rémunération non salariaux (*primes diverses, intéressement, etc..*) ont tendance à casser les repères collectifs qui sont pourtant des amortisseurs sociaux indispensables : les conventions collectives et les grilles de qualification.



GRILLE DE SALAIRES REVENDIQUES

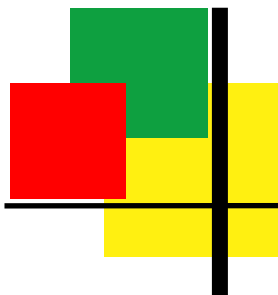
CALCUL DU SALAIRE GARANTI DE CHAQUE SALARIÉ :
 $1600 \text{ €} + 8,53 \text{ €} \times (\text{coefficient du salarié} - 130^{***})$
** Salaire revendiqué par la FNIC CGT pour le Coef. 130 (coefficient des salariés sans diplôme, ni expérience)
 ** Valeur du Point au-delà du coefficient 130 : 8,53 €
 La valeur du point maintient un rapport de 5 entre le 130 (1600 €) et le 880 (1600 € x 5 = 8000 €)
 Soit écart salaire entre le 880 et le 130 = 6400 € pour 750 point, donc 8,53 € par point au-delà du 130.*

www.fnic.c

Coef	Niveau d'embauche Diplômes, évolutions	Zone d'échelonnement des catégories	Pour les CCN Barème salaires	en euros
130			1600 €	1600 €
140			1600 € + 85 € =	1685 €
150			1600 € + 256 € =	1856 €
160			1600 € + 427 € =	2027 €
180	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 5 (CAP BEP... (passé à 300 après 3 ans max))	Evolution des Ouvriers et Employés	1600 € + 587 € =	2187 €
200			1600 € + 810 € =	2410 €
225	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 4 (BT, BAC Pro... (passé à 220 après 1 an max))		1600 € + 1024 € =	2624 €
250			1600 € + 1280 € =	2880 €
280	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 3 (BTS, DUT... (passé à 210 après 1 an max))	Evolution des Techniciens et Agents de maîtrise	1600 € + 1535 € =	3135 €
310	→ Bac + 3 - Licence		1600 € + 1877 € =	3477 €
350	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 2 (Maîtrise) (passé à 400 après 1 an)	Evolution	1600 € + 2303 € =	3903 €
400	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 1 (ingénieurs, masters DES... (passé à 450 après 3 ans max))			

En revendiquant dans l'entreprise la grille fédérale des salaires, qui fait correspondre à chaque qualification un salaire, les syndicats CGT peuvent inverser la tendance de l'individualisation et de l'isolement des salariés.

C'est bien en posant dès maintenant la question des salaires, en organisant les salariés de nos industries pour qu'ils se mobilisent pour gagner sur cet enjeu, **que nous pourrions maintenir la reconnaissance des qualifications dans des grilles cohérentes répondant aux besoins de tous les salariés quelle que soit leur catégorie.**



LES LUTTES

Après le 24 juin, un 7 septembre 2010 de grande ampleur !

La journée du 24 juin 2010 restera marquée en 2010 comme étant **une grande journée d'actions revendicatives (2 millions de manifestants)** contre le projet gouvernemental sur les retraites afin d'exiger autre chose qu'une réforme rétrograde et antisociale.

Cette journée d'actions avec des centaines d'appels à la grève dans nos entreprises, des grèves suivies par bon nombre de salariés, est un point d'appui pour appréhender la suite.

Face à l'agression sarkozyste, aux velléités du patronat à la sauce Parisot, le 7 septembre doit être puissant.

Ce que veulent les salariés, les chômeurs et les retraités de ce pays, c'est une réforme qui pose les vrais problèmes en termes de financement, d'emplois et de salaires.

On oublie de considérer que ce sont toujours les salariés qui créent les richesses et qu'ils subissent les effets d'un système où l'exploitation n'a pas de limite.

Il suffit de constater que les $\frac{3}{4}$ des plus grandes entreprises du CAC 40 ont engrangé 36,7 milliards d'euros de résultats nets au 1^{er} trimestre 2010 : combien pour les salaires, et donc la protection sociale ?

Dans le même temps, les restructurations, les fermetures et la baisse du pouvoir d'achat continuent. C'est ce choix que les salariés de nos industries ont condamné par leurs grèves et leurs participations aux manifestations du 24 juin dernier.

Le 7 septembre 2010, il faut aller encore loin et être plus forts que le 24 juin. En effet, c'est avec un mouvement de grande ampleur, des grèves et des mobilisations dans les entreprises que l'on gagnera la bataille sur les retraites.

Le mois de septembre sera déterminant compte tenu du délai très court que le gouvernement a mis en place pour faire passer cette réforme injuste : *faire reculer l'âge de la retraite de 60 à 62 ans, sans reconnaître la pénibilité au travail dans un cadre collectif comme le revendique la CGT depuis des années.*

27 mai, 24 juin et 7 septembre, et après ...

À nous de décider de continuer de combattre, si on veut gagner. La FNIC CGT en fait une priorité pour la rentrée dans un contexte où se pose le problème du pouvoir d'achat avec les hausses du gaz, d'électricité, des impôts sur les revenus, des impôts locaux (conséquence de la suppression de la taxe professionnelle).

**SALAIRE - EMPLOI - RETRAITE,
POUR UNE RENTRÉE SOCIALE À
L'OFFENSIVE DANS LES ENTREPRISES.**





Un jugement historique !

menée à son terme avec les remises d'avis formulés (*hormis la CGT*) les 17 et 24 juin derniers.

Le bras de fer continue car la CGT a bien compris **que TOTAL cible le mois d'octobre 2010 pour tenter de se réfugier derrière une interdiction d'exploitation de la DREAL.**

TOTAL a créé les conditions de ne pas faire le grand arrêt de maintenance de mars 2010 (*fait ayant pesé significativement dans le jugement*).

Le 30 juin dernier la Cour d'appel de Douai ordonne le redémarrage de la raffinerie des Flandres sous astreinte de 100 000 € par infraction constatée.

La CGT avait déjà obtenu la condamnation de TOTAL pour délit d'entrave par le TGI de Dunkerque.

La CGT à travers le CCE du Raffinage Marketing, le C.E. de la raffinerie des Flandres et le Syndicat CGT ont fait appel du jugement pour obtenir l'annulation de la procédure d'information consultation et le redémarrage par voie de justice de la raffinerie.

Depuis, le Groupe TOTAL joue la montre et tente d'échapper à l'astreinte de 100 000 € en présentant un planning de dégazage et d'inspection des installations étalé jusqu'en octobre sans fixer de date de redémarrage.

En parallèle, le Groupe TOTAL, et sans nul doute l'ensemble du patronat français comprenant la portée politique et les conséquences d'un tel jugement, assigne les instances représentatives, les Syndicats CGT et SUD ainsi que la FNIC CGT, le 17 septembre prochain, au TGI de Nanterre, et TOTAL s'est par ailleurs pourvu en cassation.

Le Groupe TOTAL entend démontrer que le jugement de la Cour d'appel de Douai est nul et non avenu, la procédure d'information consultation du CCE et du C.E. de Flandres ayant été

Le 19 juillet 2010, la CGT a fixé un ultimatum de 72 heures à TOTAL pour fixer une date de redémarrage.

Puis, le 26 juillet, elle a mandaté un huissier de justice pour faire une "sommation" officielle de la Direction. Ceci dans l'attente de recevoir l'ordonnance de la Cour d'appel de Douai permettant de mandater officiellement un huissier de justice pour faire constater les infractions commises par le Groupe TOTAL et l'astreindre à payer les 100 000 € par jour de retard constaté.

La Cour d'appel de Douai a publié l'ordonnance le 3 août dernier permettant à l'huissier de justice de Gravelines de faire ces constatations le lundi 9 août.

Ceci montre l'intérêt de mener de front la mobilisation et l'action juridique, action juridique dont l'issue sera déterminante pour l'avenir de la raffinerie des Flandres, de l'emploi et plus largement pour les combats que nos syndicats de la Fédération ont à mener face à la casse industrielle.





ANTICIPER ET AGIR FACE À LA CRISE

Apex et Isast forment un Groupe
indépendant de diagnostic
et de conseil au service des élus,
des CE, des CCE et des CHSCT.

Pour anticiper les plans
de l'entreprise et les stratégies
des actionnaires, pour obtenir
des engagements précis
des directions, Apex et Isast
apportent, dans leurs domaines
respectifs (économique, financier,
social, santé au travail)
une expertise critique, des chiffres,
des faits et des arguments qui ouvrent
la «boîte noire» de l'entreprise
pour anticiper et pour agir
avec clarté.



Apex au service des élus et des CE
Isast au service des CHSCT

les clés pour anticiper

17 bd Poissonnière 75002 Paris
APEX - Tél. 01 53 72 00 00 - www.apex.fr
ISAST - Tél. 01 70 64 93 00 - www.isast.fr

